

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 30 JANVIER 2024**

Le Conseil municipal de GRAY LA VILLE s'est réuni le 30 janvier 2024 à 20h30 sous la présidence du Maire Yvan GUIGNOT, en vertu d'une convocation du 23 janvier 2024.

Etaient présents : MM. et Mmes les conseillers municipaux : Mireille CARQUIGNY, Serge DIZAMBOURG, Colette CHAPUIS, Olivier BARBIER, Laurent GARCIA, Danièle TARTRAT, Christine BESOMBE-JOLY, Laurent BAILLY.

Absents excusés : Jean-Louis DA COSTA, Agnès LAPLAZA.

Absent : Dimitri CHABOD, Pascale ROUX

Pouvoir de Jean-Louis DA COSTA à Serge DIZAMBOURG, de Agnès LAPLAZA à Yvan GUIGNOT

Secrétaire de séance : Laurent BAILLY

Administration : Alexia RIETMANN

Lecture et approbation du dernier compte rendu.

MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION DE DEMANDE DE SUBVENTIONS RELATIVE À LA RÉHABILITATION DU LOGEMENT COMMUNAL:

M. le Maire rappelle que lors de la réunion de conseil municipal du mois de décembre, la réhabilitation du logement communal avait fait l'objet d'un dépôt de dossier de subvention auprès du SIED70. Or il y a 10 jours, l'organisme nous a fait savoir qu'il ne renouvelait pas l'appel à projet « économie d'énergie des logements locatifs » pour 2024 et que par conséquent aucune suite ne serait donnée à notre dossier.

Il y a donc lieu de modifier la délibération précédente afin d'articuler au mieux les aides pour que le reste à charge soit minimum. M. le Maire explique que davantage sera demandé au titre de la DETR, avec toujours un volet « fond vert » pour lequel nous sommes encore dans l'incertitude.

Par ailleurs, le 2^{ème} marché fait état de nouveaux montants qu'il y a lieu de mettre à jour. De manière globale, les travaux (maitrise d'œuvre comprise) s'élèveraient à 132 893.54€ HT avec une aide potentielle DETR de 46 231.37€, du fond vert de 15 410.46€. Un emprunt permettrait le financement sur long terme.

Le conseil municipal accepte la nouvelle répartition à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIÈRE:

M. le Maire expose aux conseillers que le bureau de l'association foncière est à renouveler. 3 membres ont déjà été élus par la chambre d'agriculture, 3 autres doivent être désignés par le conseil municipal. Le président a proposé : Mrs. Benoit et Jean-Claude Courbey et M. Alexis Guignot. Il espère pouvoir inclure de nouveaux propriétaires dans un futur proche, ce qui permettrait aux membres âgés de se retirer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte les 3 noms proposés à l'unanimité.

AUTORISATION D'EFFECTUER DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT À HAUTEUR MAXIMALE DE 25% DE L'ANNEE 2023 AVANT LE VOTE DU BUDGET:

M. le Maire informe que les dispositions de l'article L 1612-1 du CGCT : " dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif peut jusqu'à l'adoption de ce budget engager et mandater les dépenses de l'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent- remboursements de la dette exclus".

Des dépenses liées au logement communal sont en attente (5004.00€). M. le Maire demande donc à l'assemblée délibérante de valider l'autorisation d'ouverture de crédits avant le vote du budget pour ce montant.

Après délibération, le Conseil municipal décide d'accepter que le mandatement soit réalisé, dans les conditions mentionnées ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES :

-la commune sera prochainement acquéreuse d'une portion de trottoir rue de la chenille.

-information publique concernant les zones de projets d'énergie renouvelables ouverte du 12 au 16 février 2024.

Le Maire, Yvan GUIGNOT

